



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

Une EPS, autrement ! plaisir de bouger et d'apprendre ensemble

04 octobre 2021



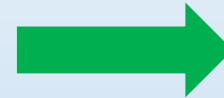
[Blog EPS17 « À terre, en mer »](#)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Bien-être de l'élève viser ensemble des apprentissages

Favoriser des pratiques d'activités physiques dynamiques en extérieur.



Parcours éducatif de santé

Santé
environnementale

Favoriser le temps de pratique et permettre aux élèves de réaliser des efforts progressifs (vigilance distanciation physique).



Santé physique

Proposer une progression et des critères de réussite précis pour que les élèves puissent constater leurs progrès.



Santé mentale

Proposer des projets collectifs.



Santé sociale

Parcours éducatif citoyen



Maintenir la pratique des activités physiques et sportives

Mise en œuvre

4 scénarios: niveau 1 retenu

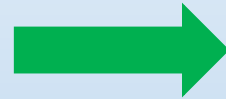
COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation avec les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (à cet égard, voir le protocole de l'école élémentaire) Limitation des regroupements importants Sanitisation des surfaces fréquemment touchées: une fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (à cet égard, voir le protocole de l'école élémentaire) Limitation du brassage par niveau obligatoire Sanitisation des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Sanitisation des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Sanitisation des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'assise des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur, absence de sports de contact et de distance adaptés selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles: fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance Collège et lycée: <ul style="list-style-type: none"> les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS Août 2021



NIVEAU 1

Activités physiques et sportives

• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)

NIVEAU 2

• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et de distance adaptée selon la pratique sportive

NIVEAU 3

• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation

NIVEAU 4

• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres

Passé sanitaire et séances d'EPS ?

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).



Dès qu'il s'agit de déplacement dans une installation pour l'enseignement de l'EPS dans le cadre scolaire, le passe sanitaire n'est pas requis, ni pour les élèves, ni pour les enseignants ou toutes personnes participant à l'action de cet enseignement. Les obligations sont différentes pour le secteur sportif et associatif ou effectivement le passe sanitaire peut être obligatoire à partir de 12 ans dans certains cas.

Des spécificités locales fixées par arrêté (préfectoral et municipal) peuvent modifier ce cadre.

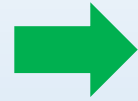
Retrouver les sorties scolaires

Les sorties scolaires reprennent, sans Pass sanitaire dans les lieux qui réservent des créneaux aux publics scolaires (piscines, bibliothèques, lieux culturels, etc.).

- 1 – [Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021](#)
- 2 – [Rentrée scolaire 2021, Document d'informations aux familles – COVID19](#)

Où peuvent se dérouler les séances d'EPS ?

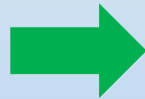
Lieux de pratique



En maternelle et élémentaire : dans le respect des contraintes sanitaires **EN EXTERIEUR et EN INTERIEUR**.

La pratique peut avoir lieu au sein de l'école, en dehors de l'école notamment dans les établissements sportifs mis à disposition par les collectivités pour les scolaires*.

Déplacements



Pas de restriction à ce jour pour se rendre sur les lieux des activités autorisées dans le cadre du protocole sanitaire.

En fonction des situations, se rapprocher de l'IEN de circonscription pour avis.

À éviter.

Demander aux familles que l'élève arrive en tenue le matin.

Désinfection des locaux par les propriétaire des installations : sol et grandes surfaces au moins une fois par jour; poignées et surfaces fréquemment touchées à minima une fois/jour également**.

Vestiaires



• [* ERP X, ERP PA](#), espaces publics

• [** Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement – Education.gouv](#)

QUOI? Quels types d'APSA privilégier?

Tous les types de pratique, toutes formes de pratique, situation de contacts possibles

Activités de déplacement en milieu extérieur (orientation, roule et glisse, équitation, randonnée pédestre, activités nautiques).



Circuits athlétiques type parcours de motricité, projeter, se projeter, se déplacer.



Activités d'expression-Acrosport-Gymnastique



Matches jeux et sports collectifs



Jeux de lutte et sports de combat de préhension



Jeux de renvoi et sports de raquette



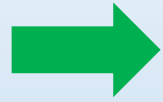
De façon régulière, en classe et/ou EPS

Pratiques corporelles de bien-être/relaxation



Port du masque et distanciation physique au sein d'une classe/groupe en EPS

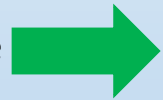
À l'école maternelle
Et élémentaire



Pas de port du masque.

Pas de distanciation requise en intérieur comme en extérieur lors de la pratique physique.

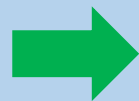
À l'école élémentaire



Si l'élève n'est pas en activité physique (position statique), le respect d'une distanciation physique d'au moins **1 mètre** est à observer lorsqu'elle est matériellement possible.

Exemple: juge, observateurs, spectateurs...

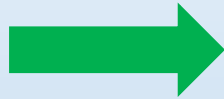
PE et
intervenants agréés



Port du masque obligatoire en intérieur et selon le droit commun en extérieur*. Respect de la distanciation physique d'un mètre avec les élèves dans les espaces clos quand celle-ci est matériellement possible. Exception si l'adulte est également en activité physique: pas de port du masque et distanciation physique d'au moins deux mètres.

Limitation du brassage des classes ou groupes d'élèves, notamment en EPS

A l'école maternelle
A l'école élémentaire



La limitation du brassage entre groupes d'élève (classes, groupes de classes, niveaux **n'est pas obligatoire**.

Les rencontres sportives sont autorisées.

Utilisation de matériel sportif en EPS

Raquettes, ballons....



Utilisation possible par plusieurs classes ou groupes.
Désinfection quotidienne des objets/matériel utilisés ou respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation.

Comment adapter la séance aux règles sanitaires?

Espaces



Pas de consigne spécifique

Objets sportifs individuels



Le matériel sportif peut être personnel, apporté de l'extérieur (vélo ...): attention au stockage.
Désinfection quotidienne ou isolement de 24 heures après une utilisation par un ou plusieurs groupes. (ex : balles de jonglages, ruban de GR...).

Matériel sportif et de balisage



Préconisation: local matériel non accessible aux élèves.

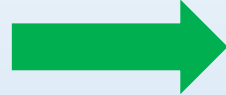
Trousse Covid19



Lingettes désinfectantes aux normes, gel , mouchoirs en papier, masques adultes, poubelles.

Avec qui ? Sous quelles conditions?

LE PE



Responsable de la classe ou du groupe et de la mise en œuvre de l'activité.

Les intervenants sportifs



Agréés.

Demande d'intervention faite et validée sur l'application 1D.

Respect des gestes barrières en vigueur.

Interventions dans l'école, en dehors de l'école, notamment sur les infrastructures autorisées au regard des consignes sanitaires ([cf diapo n°5](#)).

GESTES BARRIERES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Adaptations EPS =

Lavage des mains avant =
après la séances d'EPS ou
temps d'activité physique



Trousse Covid19 EPS
= Lingettes désinfectantes aux normes, gel ,
mouchoirs en papier, masques adultes, poubelles

OBJECTIFS

**3H d'EPS ET 30mn quotidiennes
d'activité physique**

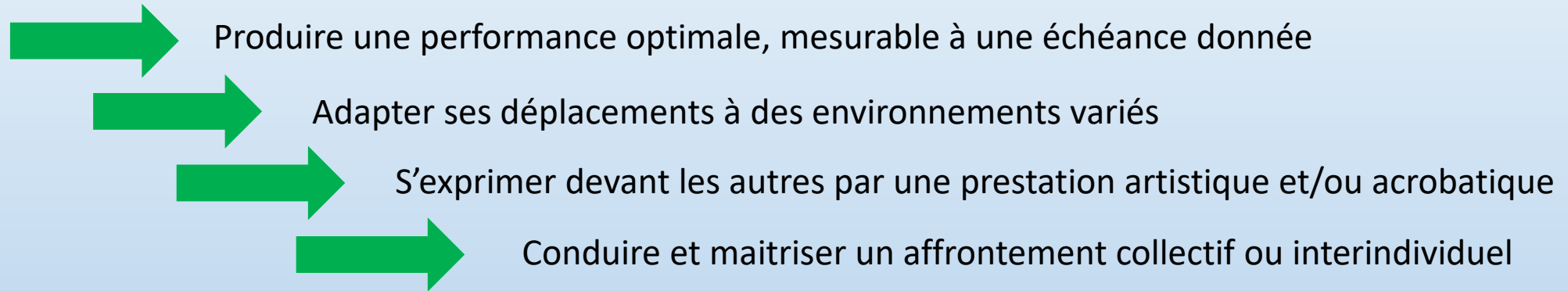
- ➔ • Contribuer à l'épanouissement des élèves
- ➔ • Renforcer les qualités physiques
- ➔ • Fédérer le groupe et renforcer l'esprit d'équipe
- ➔ • Installer un habitus de pratique en poursuivant la pratique d'activités physiques et sportives
- ➔ • Développer une relation de plaisir à la nature

Dans le respect des consignes de sécurité*
Dans le respect des consignes sanitaires *

*1 – [Plan vigipirate automne 2021, niveau « sécurité renforcée – risque attentat »](#)

*2 – [Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement – Education.gouv](#)

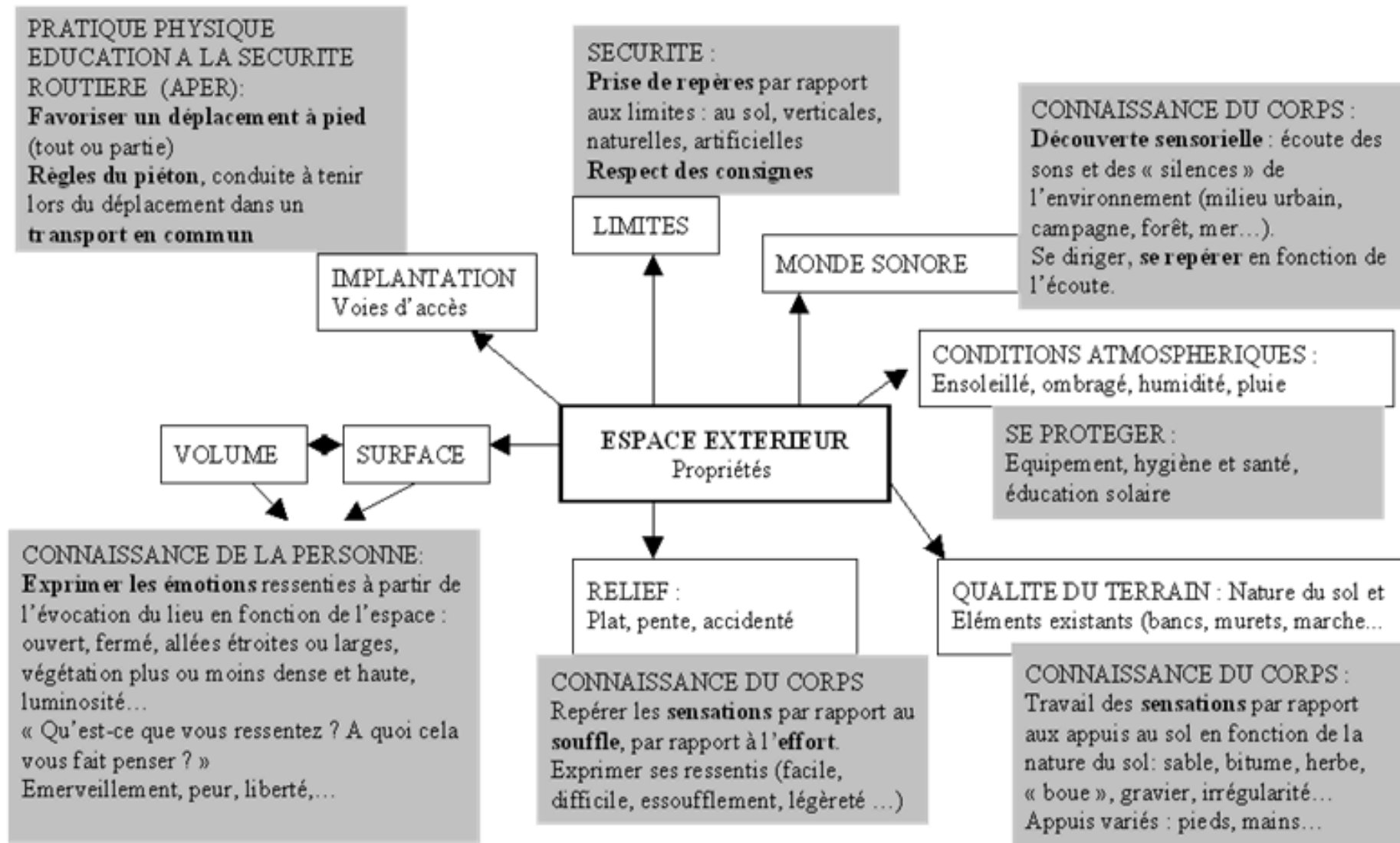
Faire un choix d'APSA ou de situations dans le respect des règles sanitaires



Choisir des activités permettant aux élèves de « se dépenser » tout en recherchant aussi à « se détendre » dans ce contexte particulier, au travers de modalités de pratiques individuelle et collective; Permettre aux élèves d'éprouver une connexion sensible avec la nature en favorisant les activités en extérieur et en augmentant le temps d'EPS en nature (lien EDD).

[Exemples:
activités-
diapo n°6](#)

EPS en extérieur – exploiter le milieu



Dispositif 30 mn d'APS par jour

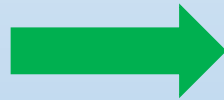
DECLARATION
INSCRIPTION de
l'école
INDISPENSABLE
[LIEN](#)

Présentation
Ressources



[BLOG EPS 17, rubrique 30mn d'activité physique quotidienne](#)
[Appel à manifestation d'intérêt pour 30mn d'APQ à l'école](#)

Des récréations
actives



Tracés au sol spécifique à l'activité physique.

Espace de la cour réservé à la récréation active: les élèves choisissent d'être en activité physique avec un contrat individuel « au moins une récréation active par jour ou demi-journée ou... ».
Mise à disposition de matériel sportif par groupe ou classe.

L'association
sportive USEP



[« Les défis récré »](#) de l'USEP

[Prêt de matériel sportif aux associations USEP](#)

Les propositions de [la plateforme Génération 2024 – 30mn APQ](#)

Ressources

[Blog EPS17 « À terre, en mer »,](#) entre autre:

- rubrique « Une EPS autrement! »
- rubrique « [30 mn d'activité physique quotidienne](#) »
- rubrique « [Continuité pédagogique](#) »
- rubrique « [Le savoir rouler C1-C2-C3](#) »
- rubrique « [Roller et patinage](#) »
- rubrique « [La natation scolaire C2 C3](#) »
- rubrique « [La voile scolaire](#) »
- rubrique « [Les jeux de lutte du C1 au C3](#) »

[Eduscol](#)

- [Cycle1, Cycle 2, Cycle 3](#)

[USEP 17](#)



[Ressources nationales USEP](#)

Accompagnement

[Conseillers pédagogiques en EPS](#)

[USEP 17](#)

SOURCES

Protocoles sanitaires:

- [Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement – Education.gouv](#)
- [Rentrée scolaire 2021, Livret d'informations aux familles](#)
- [FAQ du ministère l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports](#)
- [Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021](#)

[Plan vigipirate](#), « été – automne 2021 » maintient l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».